

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17/12/2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2008, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, M. HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mmes THEURRIER-AZZOUZ, HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Adjointes au Maire,

Mme KELEBE, M. VINCENT, Mme SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, MALEME, KETFI, Mme CHIBAH, M. OGE, Mme ZAHIR, MM. MINIMBU, Mme HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mmes KARMAN-SUCH, GRARE, DESCAMPS, M. PAUPERT, Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
M. AIT BOUALI	M. MINIMBU	Mme LATOUR	Mme. KARMAN-SUCH
M. LOGRE	Mme YONNET	M. RUER	M. KARMAN
Mme MADI	M. MALEME	M. KAMALA	M. DEL MONTE
Mme M'DAHOMA MOHAMED	Mme ZAHIR	M. AUGY	M. PAUPERT
Mme KOUAME	M. GUERRIEN	M. MENIA	Mme LENOURY

Départ du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » à partir de la question n°316.

Absente : Mme FOURNIER

Excusée : Mmes AHMED

Secrétaire de séance : Mme ZAHIR

QUESTION N° 306 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation des procès-verbaux des séances des 24 et 27 novembre 2008

A l'unanimité.

Approuve les procès-verbaux des séances des 24 et 27 novembre 2008 en demandant deux rectifications sur la délibération n°270 du 27 novembre 2008.

QUESTION N° 307 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2009.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le Changement" s'étant abstenus.

Dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2009, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et pour les affectations telles que spécifiées aux chapitres suivants :

Le budget étant voté par chapitre, les autorisations maximales se déclinent ainsi :

- chapitre 20 : 181 588 euros
- chapitre 204 : 592 523 euros
- chapitre 21 : 1 080 309 euros
- chapitre 23 : 3 126 125 euros
- chapitre 4541 : 577 000 euros

QUESTION N° 308 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Détermination des acomptes sur subventions aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux, dans l'attente du vote du budget primitif 2009

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers, en marche pour le Changement" s'étant abstenus.

Autorise le maire à verser dans l'attente du vote du budget primitif 2009, les acomptes suivants aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux ci-dessous, sur leur subvention au titre de l'exercice 2009 :

Association Accordéon Club d'Aubervilliers	306 6574	33	ACCORDEO	6 300
Association Aubervacances-Loisirs	400 6574	421	AUBERVAC	324 900
Bourse du Travail	306 6574	90	BOURSE	21 500
Caisse des Ecoles	400 657361	423	CAISECOL	317 000
Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel	705 6574	312	CAPA	41 300
C.C.A.S	500 657362	520	CCAS	351 300
Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers	801 6574	023	CICA	164 500
Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93	400 6574	40	CMACYCLE	26 745
C M Aubervilliers Escrime	400 6574	40	CMAESCRI	24 660
Football Club Municipal d'Aubervilliers	400 6574	40	CMAFOOT	70 890
Club Municipal d'Aubervilliers Omnisports	400 6574	40	CMAOMNI	131 880
Association sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers	400 6574	40	ASJA	12 750
Association "comité des oeuvres sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers"	602 6574	020	COS	114 400
Conservatoire National de Région	705 6554	311	CNR	327 000
Les Laboratoires d'Aubervilliers	705 6574	33	LABOAUBE	42 000
Cinéma Le Studio	705 6574	314	LESTUDIO	57 400
Association les Seniors d'Aubervilliers	500 6574	61	OFFRETRA	33 490
Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers	400 6574	422	OMJA	700 000
Théâtre de la Commune	705 6574	313	THEACOMM	240 000

QUESTION N° 309 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Contribution d'Aubervilliers au financement des opérations d'aménagement

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve la participation financière de la commune aux opérations d'aménagement Port Chemin Vert et Villette/4 chemins selon les modalités suivantes :

- PORT CHEMIN VERT

Aménageur : SIDEC

Montant minimum de la participation annuelle de la ville à l'opération 645 000 €

Participation totale de la Ville à l'opération (hors participation antérieure) 7 095 000 €

- VILLETTE / 4 CHEMINS

Aménageur : SODEDAT 93

Montant minimum de la participation annuelle de la ville à l'opération 300 000 €

Participation totale de la Ville à l'opération (hors participation antérieure) 3 300 000 €

Autorise le Maire à signer les conventions tripartites (Plaine Commune, Ville d'Aubervilliers, Aménageurs) fixant les modalités de la participation de la Commune à l'opération.

QUESTION N° 310 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers

A l'unanimité.

Décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 19.000 euros à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA).

Question n° 311 *Rapporteur* Jacques SALVATOR

Protocole de coopération entre Aubervilliers et Paris autour des enjeux et territoires communs

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 312 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Entente intercommunale Aubervilliers - Pantin sur l'aménagement de la RN2 (avenue Jean-Jaurès). Désignation des représentants de la commune d'Aubervilliers.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre.

Désigne les 6 représentants de la commune d'Aubervilliers au sein de l'entente intercommunale Aubervilliers/Pantin :

- Evelyne YONNET,
 - Bernard VINCENT,
 - Ugo LANTERNIER,
 - Jean-Francois MONINO
 - Pascal BEAUDET,
 - Didier PAUPERT.
-

QUESTION N° 313 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature d'une convention entre la Commune et l'association Logement Jeune 93 pour l'attribution d'une subvention d'équipement fixant la participation communale à la rénovation du système de restauration collective du FJT

A l'unanimité.

Annule la délibération du 20 octobre 2008 autorisant le Maire à signer un avenant à la convention triennale 2006-2007-2008 passée avec l'association de gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs.

Autorise le maire à signer la convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association logement jeunes 93. Participation de la commune à la rénovation du système de restauration collective. Attribution d'une subvention d'équipement.

QUESTION N° 314 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et l'association "Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers" (C.I.C.A.) : année 2009

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus.

Approuve les termes de la convention annuelle d'objectifs avec l'Association «Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers» et autorise le maire à la signer.

QUESTION N° 316 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 4 rue du Docteur Pesqué, cadastré AB 110 à Aubervilliers : cession des lots n° 40, 35, 18 et 6 au profit de M. IRZI Karim.

A l'unanimité.

Décide de céder à Monsieur IRZI Karim les lots n° 40, 35, 18 et 6 situés 4 rue du Docteur Pesqué à Aubervilliers, cadastré AB 110.

Fixe le prix de cession à 87.120 €, libre de toute occupation, avec paiement de 30.000 € le jour de la signature de l'acte notarié et un paiement échelonné des 57.120 € restants par trimestre du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, soit 7.140 €/trimestre.

Autorise le maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

QUESTION N° 317 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention portant adhésion au service social des personnels au CIG pour la mise en place d'une cellule d'écoute avec intervention d'un(e) assistant(e) social (e) pour le personnel communal.

A l'unanimité.

Approuve la convention portant adhésion au service social des personnels au CIG pour la mise en place d'une cellule d'écoute avec intervention d'un(e) assistant(e) social (e) pour le personnel communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTION N° 318 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : recrutement des agents pour le recensement 2009 et fixation de leur indemnité.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter 14 agents recenseurs et 3 contrôleurs pour effectuer les opérations de recensement rénové de la population.

Approuve le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté dans les logements	: 1,31 €
- Feuille de logement collectée dans la commune	: 0,66 €
- Dossier d'adresse collective collecté dans la commune	: 1,08 €
- Fiche de logement non enquêté	: 1,62 €
- Relevé des adresses et carnet de tournée	: 43,29 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés.

Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. Le total de la compensation en brut tout agent confondu est fixé à 2 000 €.

Approuve le recours à deux interprètes chinois et bengali d'une rémunération sur la base horaire brute de 12 €.

Approuve l'attribution d'une prime forfaitaire brute de 1 136 € à chacun des contrôleurs du recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement.

QUESTION N° 319 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : service dentaire : approbation d'un contrat passé à compter du 1er janvier 2009 avec Monsieur Mehdi BELHADJ, engagé en qualité de chirurgien dentiste, affecté au service dentaire du centre municipal de santé.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chirurgien-dentiste.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 63.60 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} mars 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat.

QUESTION N° 320 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : service dentaire : approbation d'un contrat passé à compter du 1er janvier 2009 avec Madame Célia CALDAS RODRIGUES, engagée en qualité de chirurgien dentiste, affectée au service dentaire du centre municipal de santé.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chirurgien-dentiste.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 63.60 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} mars 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat.

QUESTION N° 321 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : coordination petite enfance : crèche familiale : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er juillet 1999 avec Madame Houria AMER, engagée en qualité d'assistante maternelle.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à passer à compter du 1^{er} janvier 2009, pour une durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, avec Madame Houria AMER, engagée en qualité d'assistante maternelle.

Dit que la rémunération de ces agents non titulaires sera versée mensuellement et calculée de la façon suivante :

- Taux de 26 jours pour deux enfants calculée sur la base de 3 fois le montant horaire du SMIC.

A laquelle s'ajoutera

- Une indemnité de frais d'entretien (alimentation – fournitures destinées à l'enfant) calculée sur la base de 1 heure du SMIC avec un taux de 26 jours par enfant

Dans le cas où l'assistante maternelle était amenée à prendre en charge un troisième enfant, un réajustement s'effectuera le mois suivant.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1^{er} janvier 2009 avec Madame Houria AMER.

QUESTION N° 322 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances dans le cadre du projet d'ateliers santé ville d'Aubervilliers mené par le service communal d'hygiène et de santé en 2008.

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) une subvention d'un montant de 90.000 Euros dans le cadre de l'action Ateliers Santé Ville en 2008, et à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 323 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour "l'Action de Santé communautaire dans le quartier Robespierre-Péri"

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à la demande de subvention de 9 000€ auprès du conseil régional d'Ile de France pour la poursuite du projet « Action de santé communautaire dans le quartier Robespierre-Cochennec-Péri »

QUESTION N° 324 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention de délégation de paiement des dépenses de soins pour les usagers du CMS avec les mutuelles Viamedis et SMI

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer les convention de délégation de paiement avec les mutuelles suivantes :

- VIAMEDIS
 - SMI
-

QUESTION N° 326 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Convention d'aide financière avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'extension de l'école maternelle Gérard Philipe (création du centre de loisirs). Autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve les termes de la convention d'aide financière avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la création du centre de loisirs de l'école maternelle Gérard Philipe et autorise monsieur le maire à la signer.

QUESTION N° 327 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Convention d'aide financière avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la reconstruction du centre de loisirs Jacques Solomon.

A l'unanimité.

Approuve les termes de la convention d'aide financière avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour le financement de la reconstruction du centre de loisirs Jacques Solomon et autorise monsieur le maire à la signer.

QUESTION N° 328 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : PISCOP - Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment principal. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché global de travaux, estimé à 140 000 € TTC, relatif au remplacement des menuiseries extérieures du centre de loisirs maternel de Piscop.

QUESTION N° 329 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Remplacement de menuiseries extérieures du centre de loisirs maternel de PISCOP. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis, ainsi que de tout organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités de versement.

QUESTION N° 330 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Maintenance, dépannages, réparations des postes centraux et des équipements de télégestion sur site pour les équipements thermiques des bâtiments communaux. Approbation du projet de marché.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve le projet de marché relatif à la maintenance, dépannages, réparations des postes centraux et des équipements de télégestion sur site pour les équipements thermiques des bâtiments communaux, passé pour une période allant de la notification jusqu'au 31 décembre 2009, renouvelable par reconduction expresse 3 années au maximum, le marché s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2012.

Ce marché passé à prix mixte, à savoir une partie forfaitaire, pour les prestations de maintenance et une partie à prix unitaire pour les prestations de travaux et de remplacement des appareils détériorés, fera concernant ces dernières, l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans les limites annuelles des seuils suivants :

Seuil minimum : 1 000 € HT Seuil maximum : 30 000 € HT

QUESTION N° 331 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Construction du nouveau groupe scolaire situé rue Paul Doumer. Contrat de partenariat. Adoption du contrat. Désignation de la Commission d'attribution. Lancement de la procédure

A l'unanimité.

Adopte le principe du recours à une procédure de contrat de partenariat pour la construction du nouveau groupe scolaire situé rue Paul DOUMER,

Désigne en qualité de membres de la commission prévue à l'article L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 5 titulaires :

- Mme Malika AHMED
- Mme Mounia HARKATI
- Mme Christine RATZEL-TOGO
- M. Jean-Loup OGE
- M. Daniel GARNIER

- 5 suppléants :

- M. Brahim HEDJEM
- M. Faycal MENIA
- M. Sylvain ROS
- M. Gérard DEL MONTE
- M. Kilani KAMALA

Autorise le Maire à engager la procédure de passation et à exécuter tous actes afférents à ladite procédure.

QUESTION N° 332 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Centre nautique : travaux de traitement de l'eau, d'extraction d'air, de carrelage et d'étanchéité. Approbation de principe. Demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve le principe de la réalisation des travaux de traitement de l'eau, d'extraction d'air, de carrelage et d'étanchéité, au centre nautique.

Autorise monsieur le maire à solliciter des subventions auprès du conseil général de Seine-Saint-Denis, ainsi que de tout organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités de versement.

QUESTION N° 333 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : ZAC du Landy : cessions des propriétés communales à la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT au titre des dispositions de l'article L 300-5 III du code de l'urbanisme. Annulation des délibérations n° 68 du 22/04/2007 et n° 249 du 22/11/2007.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

Dit que la délibération n° 68 du 26 avril 2007 est annulée.

Dit que la délibération n° 249 du 22 novembre 2007 est annulée.

Autorise le maire à céder les parcelles suivantes à la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT conformément aux dispositions de l'article L 300-5 III du code de l'urbanisme sous forme d'apport en nature d'une valeur de 119 000 € au titre de la participation financière de la commune valorisée selon deux avis des services de France Domaine en date du 18 janvier 2008 et du 17 décembre 2008 :

numéros	adresses	références cadastrales et surfaces	état d'occupation	évaluation de France Domaine et date	observations
1	5 passage de la Justice	G 106 116 m ²	libre	28 000 € 13/12/2007	annuler délibération n°68 du 26/04/2007
2	19 rue Albinet	G 22 50 m ²	libre	12 500 € 18/01/2008	
3	17 rue Albinet	G 23 90 m ²	libre	22 500 € 18/01/2008	
4	15 rue Albinet	G 24 119 m ²	libre	29 750 € 18/01/2008	
5	11 rue Albinet	G n°25 105 m ²	libre	26 250 € 18/01/2008	
TOTAL				119 000 €	

Autorise le maire à signer les promesses de vente et actes authentiques de vente relatifs à ces cessions.

Autorise le maire à céder à la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT la parcelle G n° 77 située 70 rue du Landy sous forme d'apport en nature d'une valeur de 65 250 € au titre de la participation financière de la commune conformément aux dispositions de l'article L 300-5 III du code de l'urbanisme valorisée selon un avis des services de France Domaine en date du 18 janvier dès que l'acte régularisant l'acquisition par la commune aura été signé et le maire à signer la promesse de vente et acte authentique de vente relatifs à cette cession.

Dit que les parcelles G n°56, 57, 58 situées 7 – 9 et 11 rue Gaëtan Lamy constituant l’emprise de l’école maternelle Doisneau et de la PMI du Landy seront cédées sous forme d’apport en nature au titre de l’article L 300-5 III du code de l’urbanisme une fois les terrains libérés, l’école et la PMI relocalisées, les biens désaffectés et le déclassement prononcé par le Conseil Municipal.

Dit que les parcelles G n°26 et 27 situées 13 rue Albinet et 32 rue Gaëtan Lamy sur lesquels a été aménagé « provisoirement » un terrain de foot par la commune en attendant le démarrage des travaux d’aménagement du square Roser seront cédées sous forme d’apport en nature au titre de l’article L 300-5 III du code de l’urbanisme une fois les terrains libérés, les biens désaffectés et le déclassement prononcé par le Conseil Municipal.

QUESTION N° 334 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Classement dans le domaine public communal des parcelles AL 102 et 130 situées 235 et 235 bis av. Jean Jaurès à Aubervilliers.

A l'unanimité.

Prononce le classement dans le domaine public communal des parcelles AL 102 et AL 130 situées 235 et 235 bis avenue Jean Jaurès à Aubervilliers.

Dit que cette voie communale prendra le nom de l’allée du Montfort.

QUESTION N° 335 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Projet de rénovation urbaine Emile Dubois - Lopez et Jules Martin d'Aubervilliers, dépôt d'un dossier à l'agence nationale de rénovation urbaine.

A l'unanimité.

Approuve le contenu du Projet de Rénovation Urbaine Emile Dubois – Lopez et Jules Martin,

Approuve le plan prévisionnel de financement du Projet de Rénovation Urbaine Emile Dubois – Lopez et Jules Martin, et prend acte des implications financières pour la Ville d’Aubervilliers pour le financement des équipements, la gestion urbaine de proximité, et la communication.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements et à signer tous les documents y afférents.

QUESTION N° 336 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 738,50 € à l'association Vilette Loisirs et Culture

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s’étant abstenus.

Attribue une subvention exceptionnelle de 738,50 euros (sept cent trente-huit euros et cinquante centimes) à l'Association Vilette Loisirs et Culture

QUESTION N° 337 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature de la convention annuelle entre la commune et l'office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers mise en œuvre d'activités en direction de la jeunesse d'Aubervilliers. Année 2009

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville et l'office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers pour l'année 2009.

QUESTION N° 338 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature de la convention d'objectifs triennale entre la commune d'Aubervilliers et l'association Logement Jeune 93 - années 2009-2010-2011

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention avec l'association logement jeune 93 pour les années 2009, 2010 et 2011.

QUESTION N° 339 - RAPPORTEUR Christine RATZEL TOGO

OBJET : Attribution d'une subvention de 11 650 € à l'association Comité de coopération Aubervilliers -Boully Solidaires

A l'unanimité.

Attribue la somme de 11.650 (onze mille six cent cinquante) euros à l'association *Comité de Coopération Aubervilliers – Boully Solidaires* pour le projet 2008 « *Aides et Formation au maréchage* » .

QUESTION N° 340 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Convention de mise à disposition d'un logement situé 71 rue de la Commune de Paris à Aubervilliers à Madame WINZELLE.

A l'unanimité.

Décide la mise à disposition d'un logement situé dans l'école Firmin Gémier 71 rue de la commune de Paris à Mme Sylvie WINZELLE moyennant un loyer mensuel de 550€, à compter du 1^{er} février 2009, révisable annuellement par l'indice Insee Construction.

QUESTION N° 341 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Convention de mise à disposition d'un logement situé 71 rue de la Commune de Paris à Aubervilliers à Madame THEURIER AZZOUZ.

A l'unanimité, Madame Theurier Azzouz n'ayant pas participé au vote,

Décide la mise à disposition d'un logement situé dans l'école Firmin Gémier 71 rue de la Commune de Paris à Mme Tunis THEURIER moyennant un loyer mensuel de 550€, à compter du 1^{er} février 2009, révisable annuellement par l'indice Insee Construction.

QUESTION N° 342 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Convention de mise à disposition d'un logement situé 2 rue Edgar Quinet à Aubervilliers à Madame EQUINI.

A l'unanimité.

Décide la mise à disposition d'un logement situé dans l'école Edgar Quinet 2 rue Edgar Quinet à Aubervilliers à Mme Isabelle EQUINI moyennant un loyer mensuel de 520€, à compter du 1^{er} février 2009, révisable annuellement par l'indice Insee Construction.

QUESTION N° 343 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Convention de mise à disposition d'un logement situé 7 rue Hémet à Aubervilliers.

A l'unanimité.

Est décidée la mise à disposition d'un logement situé à l'école Louise Michel 7 rue Hémet à Monsieur Robert CHISS moyennant un loyer mensuel de 540€ , à compter du 1^{er} février 2009, révisable annuellement par l'indice Insee Construction.

QUESTION N° 344 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Avenant à la Convention Animation Sociale des Quartiers avec la Région Ile de France pour l'année 2008

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant CP n° 08-1263/32 du 27 novembre 2008 à la convention pour l'animation sociale des quartiers avec la Région Ile de France pour bénéficier d'une enveloppe de 50 295 € pour 8 actions.

QUESTION N° 345 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Signature d'un avenant à la convention d'objectifs triennale entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association " seniors d'Aubervilliers" : année 2009

A l'unanimité.

Autorise le Maire à donner l'autorisation à Madame HAMMACHE, Maire-Adjointe à signer l'avenant à la convention d'objectifs triennale la prorogeant d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 avec l'Association « Seniors d'Aubervilliers ».

QUESTION N° 346 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Signature de la convention d'objectifs annuelle entre la commune et Aubervacances-Loisirs - Année 2009

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville et Aubervacances-Loisirs pour l'année 2009.

QUESTION N° 347 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Signature de la convention d'objectifs triennale entre la commune d'Aubervilliers et l'amicale des animateurs années 2009 - 2010 - 2011

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention entre la ville et l'Amicale des Animateurs pour les années 2009, 2010, 2011.

QUESTION N° 348 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Tarifs du centre de loisirs maternel pour l'année 2009

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Arrête les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles du matin, des soirées, des mercredis et vacances du centre de loisirs maternel à compter du 1^{er} janvier 2009.

TRANCHE	QUOTIENTS	Tarifs 2009 SOIR	Tarifs 2009 JOURNEE
A	0 à 105.00 €	0.24	0.66
B	105.01 à 150.00 €	0.39	1.18
C	150.01 à 200.00 €	0.56	1.66
D	200.01 à 270.00 €	0.76	2.00
E	270.01 à 360.00 €	0.87	2.36
F	360.01 à 460.00 €	1.03	2.74
G	460.01 à 610.00 €	1.13	3.12
H	610.01 à 760.00 €	1.30	3.60
I	760.01 à 920.00 €	1.35	3.80
J	920.01 et plus	1.50	4.20
G bis	Tarifs sans ressources	1.13	3.12
K	Extérieurs ou pas présenté	1.50	4.20

TARIFS FORFAITAIRES POUR L'ACCUEIL DU MATIN

ACCUEIL A LA SEMAINE	9.00 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	24.50 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	3.80 EUROS

Cas particuliers

- 1- Famille sans ressources : application d'un tarif forfaitaire de 1.13€ pour les goûters et de 3.12€ pour les mercredis et vacances révisable en commission sociale.
- 2- Enfants extérieur aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4.20€.
- 3- La prestation des enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sera facturée 1 jour sur 2 pour les repas et les goûters.

QUESTION N° 349 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Déclaration de l'urgence de la question 350

A l'unanimité.

Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°350 relative à la demande de création du syndicat PARIS METROPOLE, à l'adhésion de la Commune et à la désignation des représentants.

QUESTION N° 350 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Demande de création du syndicat PARIS METROPOLE - adhésion de la commune d'Aubervilliers - désignation des représentants

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en Marche pour le Changement» s'étant abstenus.

Demande à monsieur le Préfet de la région Ile de France , Préfet de Paris, d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole ».
Approuve les statuts du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole » joints à la présente délibération.

Adhère au syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole »

Désigne pour représenter la commune d'Aubervilliers au comité syndical du ouvert d'études « Paris Métropole », le Maire Jacques SALVATOR en tant que titulaire et Mme YONNET, 1^{ère} adjointe, comme suppléant.

Accepte le montant de la contribution de la commune d'Aubervilliers fixée à 40% du montant total annuel du syndicat dû par les communes et les EPCI, révisé chaque année par le comité syndical selon les modalités précisées à l'article 14-2 des statuts. Cette contribution sera imputée sur le budget de fonctionnement 2009 et ultérieurs sous réserve de la décision de financement

RAPPORTEUR Malika AHMED
OBJET : Présentation du rapport d'activité de l'année 2007 relatif à la délégation de service public des marchés d'approvisionnement (centre/Montfort/Quatre Chemins).

A l'unanimité.

Prend acte de la communication des rapports d'activités établis pour l'année 2007 par la Société MANDON, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement.

RAPPORTEUR Brahim HEDJEM
OBJET : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne relatif à l'année 2007. (SIFUREP)

Prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2007.